

Témoignez votre attachement

à la vie de l'Église.

SI L'ÉGLISE PEUT
TANT VOUS DONNER,
C'EST AUSSI
GRÂCE AU DENIER.



Je suis plein d'admiration

Je sillonne notre diocèse depuis plusieurs mois, du Nord au Sud, d'Est en Ouest, d'Anet à Cloyes, d'Auneau à Brezolles, en passant par Sours et Amilly, en traversant la Beauce, le Perche... et je suis plein d'admiration devant la vie des chrétiens, les messes, tous les sacrements, le catéchisme des enfants, l'éveil à la foi des petits, l'entraide, l'attention aux plus petits... tant de bonnes volontés pour servir le Seigneur, servir l'Église, servir le prochain!

C'est pour développer cette vie chrétienne dans notre diocèse, au plus près de chacun, que nous avons besoin de votre soutien à travers le denier de l'Église: pour permettre à tous les prêtres, avec les diacres, d'être là, présents, pour que le Seigneur nous bénisse et nous encourage, là où nous en sommes, pour que des catéchistes continuent, dans toutes les paroisses, à transmettre la foi aux jeunes générations... il y a tant à faire!

La mission est belle, la mission est permanente, la mission a besoin de votre générosité!

Soyez vivement remerciés pour votre contribution!

Nous sommes unis par la prière,

Père Sébastien ROBERT
Administrateur diocésain



Diocèse de Chartres
22 avenue d'Aligre - CS 40184
28008 CHARTRES Cedex
dons@diocesechartres.com
www.diocese-chartres.com

Rejoignez-nous sur:

chartresdiocese

diocesechartres

Conception-réalisation : Pagissime
Infographies : Pagissime et Shutterstock
Crédit photo de couverture : Robert Kluba
© Diocèse de Chartres, 2018

Oui, je donne à l'Église catholique d'Eure-et-Loir

- Je fais un don de €
par chèque bancaire ou postal à l'ordre de
Association diocésaine de Chartres
- Je choisis le prélèvement automatique
(je remplis dans ce cas le verso)
 - je n'ai plus à me soucier d'effectuer mon don
 - je peux l'interrompre ou le modifier à tout moment
par courrier ou par mail à denier@diocesechartres.com
- Je peux aussi verser par le « don en ligne » de manière sécurisée
sur www.diocese-chartres.com
- Je désire recevoir, sans engagement de ma part, un document
d'information sur le legs

Déduction fiscale

Un reçu fiscal vous sera envoyé qui vous permettra, si vous êtes imposable, de bénéficier d'une réduction d'impôts égale à 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

Mes coordonnées

NOM

Prénom

Adresse

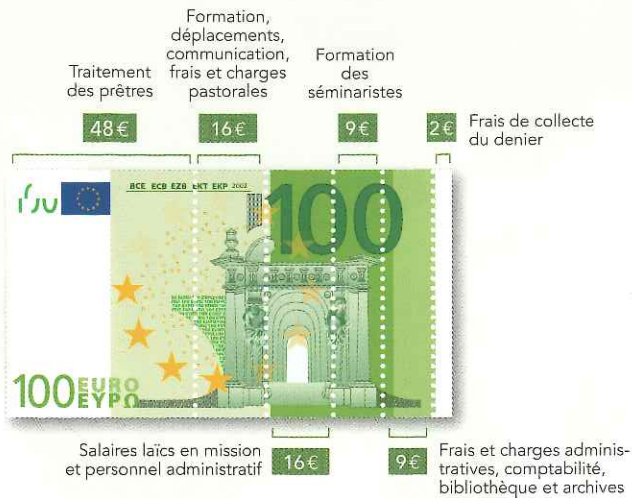
Code postal Ville

Année de naissance

E-mail.....

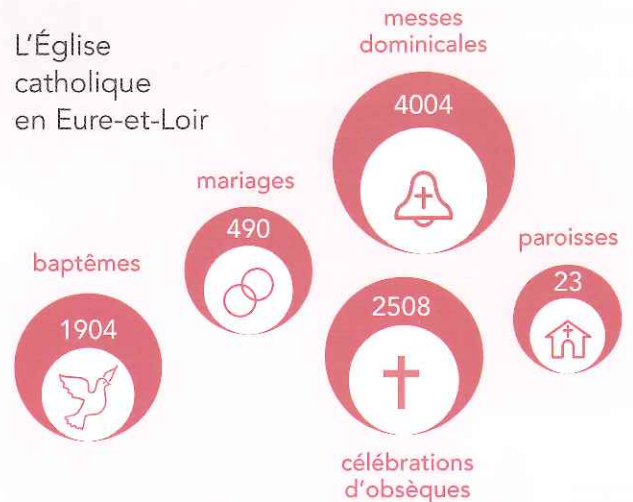
Informatique et liberté : en application de l'article L.27 de la Loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toutes les informations vous concernant en vous adressant à l'Association Diocésaine de Chartres. Le diocèse s'engage à ne pas céder vos informations personnelles.

Sur un don de 100 €



Données annuelles

L'Église catholique en Eure-et-Loir



Bon à savoir, si vous êtes imposable

Vous pouvez déduire de votre impôt sur le revenu 66% de votre don dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

Je verse	Après impôt
50 €	17 €
100 €	34 €
200 €	68 €
500 €	170 €
1000 €	340 €

À ceux d'entre vous qui ne sont pas imposables, et donc ne peuvent bénéficier de cet avantage fiscal, nous exprimons toute notre gratitude pour leur geste.

Prélèvement à la source : année blanche.

Vous conserverez le bénéfice de votre réduction d'impôt relative au don versé en 2018. Il vous sera restitué à l'été 2019.

À quoi servira votre don ?

En France, l'Église catholique ne reçoit ni aide ni subvention, conformément à la loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État.

Elle dépend donc entièrement des dons qui lui sont faits pour :

- Assurer aux prêtres (actifs et retirés) leur traitement.
- Payer les cotisations sociales: maladie, vieillesse,...
- Former les séminaristes (coût d'une semaine de formation avec hébergement et frais divers: 385 €).
- Participer aux frais de maison de retraite pour les prêtres dépendants.
- Assurer la rémunération des laïcs salariés.
- Soutenir les activités des services et mouvements d'Église (catéchisme, préparation aux sacrements, etc.).

Comment donner ?

- Par chèque à l'ordre de l'Association diocésaine de Chartres (utilisez l'enveloppe retour jointe).
- Par carte bancaire (accès sécurisé), sur www.diocese-chartres.com ou prélèvement automatique (cf. coupon joint)

PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Mandat de prélèvement SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'Association Diocésaine de Chartres à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et vous autorisez votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'Association Diocésaine de Chartres. À réception de ce mandat, l'Association Diocésaine de Chartres vous communiquera votre Référence Unique de Mandat (RUM), les informations relatives à vos prochains prélèvements, les contacts pour toute demande ou démarche concernant votre mandat de prélèvement.

Merci de compléter les différents champs et de retourner ce mandat signé, accompagné d'un RIB à l'aide de l'enveloppe retour jointe.

Informations concernant le donateur

(à compléter par vos soins)

NOM.....

Prénom.....

Adresse.....

Code postal Ville.....

Coordonnées de votre compte:

IBAN (International Bank Account Number)

BIC (Bank Identification Code)

FR

Information concernant le bénéficiaire:

ASSOCIATION DIOCÉSAINE
22, avenue d'Aligre CS 40184 – 28008 CHARTRES Cedex
ICS: FR83ZZZ408535

Fréquence et montant du don

Paiement récurrent. Merci de préciser le montant et la périodicité.

Montant.....€ Le 10 de chaque mois
 Par trimestre (10/03, 10/06, 10/09, 10/12)
 Par semestre (10/06, 10/12)

Attention, renouvellement par tacite reconduction

Fait à Le ____ / ____ / ____

Signature